



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 30 janvier 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Françoise Piron : « *Stop à la politique du « on supprime d'abord, on verra après »* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe les personnes bénéficiant d'un macaron handicapé de la possibilité et des démarches à effectuer pour faire une demande de création d'une place de stationnement PMR ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trente janvier deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe